



N° de résolution
ou annotation

05-11-2018 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance régulière tenue le 5 novembre 2018, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle sont présents:

Maire: Monsieur Jean-Paul Bélanger
Siège #1: Monsieur Réjean St-Laurent
Siège #2: Monsieur Richard Fournier
Siège #3: Monsieur Roland St-Pierre
Siège #4: Madame Micheline Morin
Siège #5: Monsieur Normand St-Laurent
Siège #6: Monsieur Réjean Hudon

Tous formant quorum sous la présidence du maire Jean-Paul Bélanger. Madame Katie St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2018
4. Lecture et adoption des comptes
5. Correspondance et information
 - a) Les Grands Amis de la Vallée
6. Invitations
 - a) MRC de la Matapédia
 - b) Marchons La Matapédia
7. Demandes de don et d'appui
 - a) École polyvalente Sayabec
 - b) Centraide
 - c) Comité de la Guignolée
8. Maire-suppléant et substitut
9. Autorisation de signature du maire-suppléant
10. Déclaration des intérêts pécuniaire
11. Secrétaire-trésorière adjointe
12. Nomination du ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent uniquement
13. PAARRM
14. Décompte progressif des travaux exécutés - RIRL
15. Décompte progressif des travaux exécutés - TECQ
16. Plan de mobilité durable et de sécurité routière
17. Octroi de contrat - Études géotechniques - Travaux 2019
18. Demande de transfert du contrat de collectes et transports des matières résiduelles à la société 9384-2458 Québec inc.
19. Club de Motoneiges Vallée Matapédia
20. Formulaire de l'usage de l'eau potable
21. Suivi
22. Questions de l'assemblée
23. Levée de la réunion

205-18

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Réjean St-Laurent et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.



N° de résolution
ou annotation

206-18

Adoption du procès-verbal

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que le procès-verbal du 2 octobre 2018 soit adopté tel que rédigé étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

207-18

Lecture et adoption des comptes

Proposé par Micheline Morin et résolu que les comptes suivants soient adoptés et payés. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Bélangier Jean-Paul, #91, dépl. Amqui (inauguration MRC)	28.80
Télus, CPÉSTP au 4 octobre 2018	78.45
Bélangier Jean-Paul, #92, dépl. Albertville (Fête des Moissons)	55.20
Comité du Souper Show, #48, billet souper Jean-Paul Bélangier	25.00

COMPTES NON PAYÉS

Atelier Léopold Desrosiers, #43527, panneaux signalisation	1 486.58
Atelier SMB, #740758, réparer jeux Loisirs	250.08
Automation D'Amours, #26122, vérification débitmètre	508.77
Automobile Villeneuve, #25663, fond boîte et garde boue camion	757.69
Bélangier Jean-Paul, #93, déplacement St-Moïse (Souper show)	20.80
Bonichoix, #717425-720880, fermeture camping	85.28
Clérobéc, #27378-27674-28018-28380, matériels divers	681.58
Conciergerie d'Amqui, #151071-151072, coll. octobre 2018	1 274.37
Dicom, #84200676, livraison panneau signalisation	131.71
Édition juridique FD, #332951, mise à jour officier mun.	65.54
Ent. Plourde, #1059300, essence	171.09
Ent. Yvon D'Astous, #5321, nivelage route Melucq	528.89
Eurovia, #5802395611, réparation plaque asphalte rue Église	31 162.82
Exc. M. Perreault, #4671, pelle rép. accot. rue de l'Église	287.43
Fonds d'info. territoire, #201802504004, mutation	4.00
Hydro-Qc, #628002145818, éclairage public	179.18
Hydro-Qc, #612702018302, camping	116.33
Hydro-Qc, #629801924138, CPÉSTP (352 B)	466.75
Hydro-Qc, #668502113729, champ d'épuration	20.30
Hydro-Qc, #635201918125, Hôtel de Ville	215.13
Hydro-Qc, #635201918126, garage	52.26
Hydro-Qc, #635201918127, système pompage	359.05
Hydro-Qc, #635201918128, station pompage	114.42
Kopilab, #231810, photocopieur	156.10
Laboratoire BSL, #70719-70720, analyses des eaux	379.94
Mun. St-Zénon-du-Lac-Humqui, #169, publicité dépôt du rôle	39.90
Petite caisse, #144108-144228, timbre et médiaposte	80.00
Réal Huot, #5385826, antigel	172.97
RPF, #62933, triplex brisé Raymond Desjardins (vent violent)	370.50
Sécurité Berger, #9427, huile	34.49
Télus, hôtel de ville au 28 octobre 2018	232.83
Télus, camping au 10 octobre 2018	65.65
Télus, CPÉSTP au 4 novembre 2018	80.02
Veolia, #1066456, nettoyage et inspection conduite	14 954.32

208-18

École Polyvalente de Sayabec

Proposé par Réjean St-Laurent et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas accepte de faire un don de 100\$ à la polyvalente de Sayabec afin de les aider à financer le traditionnel déjeuner musical de Noël qui aura lieu le vendredi 21 décembre prochain. Les profits du déjeuner serviront à financer les activités étudiantes pour l'année 2018-2019. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.



N° de résolution
ou annotation

209-18

Centraide

Proposé par Réjean Hudon et résolu que le conseil municipal accepte de faire un don de 20\$ à Centraide Bas-Saint-Laurent pour leur campagne de financement 2018. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

210-18

Guignolée

Considérant que la Guignolée permet à plus de 50 familles par année de passer un temps des Fêtes plus agréable;

Par conséquent, il est proposé par Normand St-Laurent et résolu que le conseil municipal fasse un don de 50\$ à la Guignolée. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

211-18

Maire-suppléant et substitut

Considérant que deux articles de loi encadrent le remplacement du maire en cas d'absence, d'incapacité d'agir ou pendant la vacance de cette charge;

Considérant que l'article 116 du *Code municipal* prévoit que le conseil d'une municipalité locale peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

Considérant que l'article 210.24. de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* précise toutefois que « [...] Tout autre représentant que le maire est nommé par le conseil de la municipalité locale, parmi ses membres. En cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres. 1993, c. 65, a. 71; 1999, c. 40, a. 202; 2001, c. 25, a. 149;

Considérant que Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Par conséquent, il est proposé par Réjean Hudon et résolu:

1. de nommer monsieur Richard Fournier à titre de maire-suppléant du 8 janvier au 3 juin 2019;
2. de nommer monsieur Richard Fournier à titre de substitut du maire au Conseil de la MRC de La Matapédia avec droit de vote.

212-18

Autorisation de signature du maire-suppléant

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que monsieur Richard Fournier, maire-suppléant, soit autorisé à signer les chèques en l'absence de monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, à la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia du 8 janvier 2019 jusqu'à ce que le maire-suppléant suivant signe tous les documents nécessaires pour qu'il soit en fonction officielle. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DÉPOSE EN DATE D'AUJOURD'HUI LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR JEAN-PAUL BÉLANGER, MAIRE AINSI QUE MADAME ET MESSIEURS RÉJEAN ST-LAURENT, RICHARD FOURNIER, ROLAND ST-PIERRE, MICHELINE MORIN, NORMAND ST-LAURENT ET RÉJEAN HUDON, CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS.

213-18

Secrétaire-trésorière adjointe

Considérant que madame Amilie Lévesque, secrétaire-trésorière adjointe, a quitté son emploi le 24 octobre dernier;



N° de résolution
ou annotation

214-18

Considérant que la municipalité tient à combler le poste de secrétaire-trésorière adjointe;

Considérant qu'une demande de subvention salariale soit acheminée à Emploi-Québec et que la municipalité accepte la responsabilité du projet qui sera présenté dans le cadre de cette mesure;

Considérant que madame Katie St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée au nom de la municipalité de Saint-Cléophas à signer tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec;

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas s'engage par son ou ses représentants à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné;

Par conséquent, il est proposé par Réjean St-Laurent et résolu que la municipalité emploiera la personne que la direction aura rencontrée et jugera avoir les qualifications nécessaires pour ledit poste. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Nomination du ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent uniquement

Considérant que le premier ministre du Québec, M. François Legault, a procédé à la nomination du nouveau conseil des ministres le 18 octobre dernier;

Considérant que le premier ministre du Québec a mandaté Mme Marie-Ève Proulx à titre de ministre responsable de trois vastes régions, soit; Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (23 MRC et 181 municipalités);

Considérant l'ampleur de la tâche qui est ainsi imposée à une seule élue, soit; député de Côte-du-Sud, ministre du développement économique régional et ministre régional;

Considérant que la région du Bas-Saint-Laurent est composée de 8 MRC et 114 municipalités et qu'il y a un nombre important d'enjeux municipaux nécessitant la collaboration active du Gouvernement du Québec;

Considérant que les autres régions du Québec n'ont pas été regroupées et que les ministres sont responsables d'une seule région;

Considérant que plusieurs ministres n'ont pas de région sous leur responsabilité;

Considérant que traditionnellement le ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent n'avait pas d'autre région sous sa responsabilité;

Considérant que le Bas-Saint-Laurent a des besoins particuliers et que le nombre important d'enjeux nécessite la présence et une disponibilité soutenues de l'ensemble des élus;

Considérant que Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Par conséquent, il est proposé par Normand St-Laurent et résolu de demander au premier ministre du Québec de procéder à un ajustement au sein du conseil des ministres afin que la ou le ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent n'ait pas d'autre région sous sa responsabilité et puisse ainsi s'assurer que le mandat de ministre régional soit facilité et respectueux des besoins des territoires.



N° de résolution
ou annotation

215-18

PAARRM

Considérant que des travaux d'amélioration de la chaussée sont financés par le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) par une subvention de 20 000\$;

Considérant que l'ouvrage a été donné suite à un appel d'offre sur invitation à l'entreprise Eurovia construction inc. pour des travaux sur la rue de l'Église, soit: remettre de l'asphalte sur trois portions de la route;

Considérant que le coût total des travaux est de 31 162.82\$ taxes comprises et que le surplus de dépenses sera déduit sur le budget annuel de voirie;

Considérant que monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Par conséquent, il est proposé par Réjean Hudon et résolu que le conseil municipal:

- approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionnée de 20 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- certifie que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

216-18

Décompte progressif des travaux exécutés - RIRL

Considérant que le décompte progressif #3 est de 20 676.60\$ taxes comprises concernant les travaux de voirie rue Principale et de l'Église, dans le cadre du RIRL;

Par conséquent, il est proposé par Richard Fournier et résolu par le conseil municipal que le paiement de 20 676.60\$ taxes comprises soit remis à Entreprises L. Michaud & Fils (1982) inc. Le conseil autorise la directrice générale à signer, si nécessaire, les documents concernant le décompte #3. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

217-18

Décompte progressif des travaux exécutés - TECQ

Considérant que le décompte progressif #3 est de 5 835.50\$ taxes comprises concernant les travaux de voirie rue de l'Église dans le cadre de la TECQ;

Par conséquent, il est proposé par Réjean St-Laurent et résolu par le conseil municipal que le paiement de 5 835.50\$ taxes comprises soit remis à Entreprises L. Michaud & Fils (1982) inc. Le conseil autorise la directrice générale à signer, si nécessaire, les documents concernant le décompte #3. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

218-18

Plan de mobilité durable et de sécurité routière

Considérant qu'un comité indépendant a confectionné un plan de mobilité durable et de sécurité routière, volet transport actif pour la municipalité de Saint-Cléophas;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du document lors d'une rencontre en octobre dernier;

Considérant que la municipalité accepte le plan de mobilité durable et de sécurité routière, volet transport actif tel que déposé;

Par conséquent, il est proposé par Richard Fournier et résolu que ledit plan entre en vigueur en date d'aujourd'hui et que la municipalité fera le nécessaire pour accomplir les actions proposées selon le budget et les priorités. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.



N° de résolution
ou annotation

219-17 Adjudication du mandat d'étude géotechnique
Travaux 2019

Considérant que l'analyse des 4 soumissions reçues concernant l'étude géotechnique des travaux pour 2019 a été faite par le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia le 31 août dernier;

Considérant que les 4 soumissions reçues sont les entreprises suivantes; Englobe, GHD, Stantec et Terrapex;

Considérant que la firme Englobe est celle qui a obtenu le meilleur pointage, soit, 10.33;

Considérant que Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

En conséquence, il est proposé par Réjean St-Laurent et résolu:

- 1- d'octroyer le mandat pour la réalisation de l'étude géotechnique à l'entreprise Englobe au montant de 3 564.23 \$ (taxes incluses);
- 2- d'autoriser le service de génie municipal à gérer ce mandat au nom de la municipalité.

220-18

Demande de transfert du contrat de collectes et transport des matières résiduelles à la société 9384-2458 Québec inc.

Considérant qu'un contrat de collectes et transport des matières résiduelles a été signé entre la municipalité et la société Conciergerie d'Amqui inc;

Considérant que la Conciergerie d'Amqui inc. vend ses actifs dont le contrat de collectes et transport des matières résiduelles conclue avec la municipalité, et ce, à la société 9377-8611 Québec inc. La société 9385-3117 Québec inc sera ultimement propriétaire des actifs;

Considérant que ladite société 9385-3117 Québec inc. fusionnera avec la société 9384-2458 Québec inc. suivant la transaction;

Considérant que Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

En conséquence, il est proposé par Réjean St-Laurent et résolu:

- d'autoriser le transfert du contrat de collectes et transport de matières résiduelles à la société 9384-2458 Québec inc;
- d'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Municipalité tous les documents pouvant être nécessaires aux fins des présentes.

221-18

Club de Motoneige Vallée de la Matapédia

Considérant que le Club de Motoneige Vallée de la Matapédia circule sur une partie du territoire municipal de Saint-Cléophas;

Considérant que la municipalité demande un plan de conformité (**inventaire des panneaux de signalisation**) au Club de Motoneige Vallée de la Matapédia pour l'année 2019 afin de faire une mise à jour de nos dossiers;

